

# ARRETE DU MAIRE

2024\_038A

## INTERDISANT LA CIRCULATION DES VEHICULES Le 20 juillet 2024 LORS DE LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX de 21 heures à 22 heures

**Le Maire,**

VU l'article R 36 et suivants du Code de la Route,

VU l'article R 26/15 du Code Pénal,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de sécuriser et de favoriser le bon déroulement **DE LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX** organisée par **LA COMMISSION DES FETES DE CATENOY**, et ce afin d'accroître la sécurité de tous.

### Article 1 – Le 20 JUILLET 2024 DE 20 HEURES A 22 HEURES,

- La circulation sera interdite à tous véhicules (sauf véhicules de secours et de service d'ordre) sur les rues suivantes, et ce, **dans les deux sens** :
- 
- - rue Saint-Vaast
- - rue du Sac
- - rue des Châtaigniers
- - rue des Noyers
- - rue Claude Debussy
- - rue Marie Curie
- - rue de Visigneux
- - rue Cadette
- - Place de la Mairie

Article 2 – La signalisation réglementaire sera mise en place par la Commune de CATENOY.

Article 3 – La gendarmerie de CATENOY sera chargée du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CATENOY,

Le 16/07/2024

Le Maire

Michel RUBE



*Michel Rube*